

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 décembre 2020

DCM N° 20-12-03-3

Objet : Rapport sur l'activité des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM ainsi que des SAEML Metz Techno'pôles, Mirabelle TV et UEM pour l'exercice 2019.

Rapporteur: M. NICOLAS

Conformément aux dispositions des articles L.1524-5 et L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires de Sociétés d'Economie Mixte [SEM] ou Sociétés Publiques Locales [SPL] se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'administration de ces sociétés, ou conseil de surveillance le cas échéant.

Les rapports présentés par les représentants désignés par la Ville de Metz au sein des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM ainsi que des SAEML Metz Techno'pôles, Mirabelle TV et UEM sur l'activité et la gestion de ces sociétés pour l'exercice 2019 sont joints en annexe et soumis à adoption.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et Ressources entendue,

VU les articles L.1531-1 et L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les rapports présentés par les représentants de la Ville au sein des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM ainsi que des SAEML Metz Techno'pôles, Mirabelle TV et UEM sur l'activité et la gestion de ces dernières pour l'exercice 2019,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les rapports présentés par les représentants de la Ville de Metz au sein des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM ainsi que des SAEML Metz Techno'pôles et UEM au titre de la gestion et de l'activité de ces dernières au cours de l'exercice 2019.

Service à l'origine de la DCM : Contrôle de gestion externe
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.9 Prise de participation (SEM, etc...)

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 54 Absents : 1 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ